



LA NATURE À PONT-DU-CHÂTEAU, DE LA LIMAGNE AU VAL D'ALLIER

Zoom sur les propriétés publiques





LE PARTENARIAT

CEN AUVERGNE - CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

Le CEN Auvergne a proposé à la Métropole de **mieux faire connaître aux communes les enjeux de biodiversité de leur territoire et de les sensibiliser sur les actions à mener** sur leurs propriétés foncières. Le CEN Auvergne a donc mené un travail de croisement des données d'espaces de biodiversité avec les parcelles communales dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

QUELLES MAÎTRISES FONCIÈRES PUBLIQUES ?

Type de propriétés prises en compte : propriétés communales, collectives et apparentées (sectionales, CCAS...); propriétés de Clermont Auvergne Métropole; EPFSMAF (Etablissement public foncier) ; Conseil départemental du Puy-de-Dôme, État, Région. Autres propriétés publiques ou parapubliques le cas échéant : CHRU, aviation civile, INRA, Université, police, CCI ... (données de 2017)

QUELS SITES À ENJEUX ?

Un travail de synthèse des données existantes a été effectué en compilant les données présentes au CEN Auvergne, éventuellement réorganisées et restructurées, les données publiques de la DREAL et de Clermont Auvergne Métropole, les données bibliographiques, les données disponibles sur le serveur du CRAIG, les données de partenaires techniques (LPO, UNIVEGE, Observatoire de la biodiversité métropolitaine, etc.)

Les sites métropolitains ont été catégorisés en 4 grands types.

LES «CŒURS DE NATURE »

Les sites protégés

- Sites en Natura 2000 (directive habitat),
- Espaces Naturels Sensibles du Département (ENS),
- Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB),
- Sites classés,
- Sites du CEN Auvergne
- Espace de mobilité optimal du SAGE Allier aval

Les sites d'inventaires nationaux

- Sites inscrits,
- Zone d'intérêt écologique floristique et faunistique,
- Bien UNESCO « Chaîne des pays-Faille de Limagne »
- Inventaire Régional du Patrimoine Géologique

Les sites abritant des espèces ou habitats remarquables

- Sites connus abritant des espèces prioritaires*
- Sites suivis par les partenaires : CPIE, LPO, Observatoire de la biodiversité...
- Vergers conservatoires
- Patrimoine arboré remarquable
- Forêts présumées anciennes** (espaces forestiers continus depuis au moins 250 ans)

LES ZONES INTERMÉDIAIRES, LINÉAIRES, ZONES DE RENATURATION OU SITES RELAIS

Les espaces de nature "ordinaire"

Ils sont identifiés par des limites en pointillés et mettent en avant des enveloppes plus que des sites bien délimités car peu connus spécifiquement...

- Coulées vertes, chemins verts
- Bassin de récupération des eaux et surfaces en eau : ces secteurs sont potentiellement des zones de reproduction d'amphibiens, de repos ou de nourrissage pour les oiseaux
- Bords de cours d'eau : un tampon de 15 mètres a été effectué de part et d'autre des cours d'eau (trame bleue)
- Zones humides (données non exhaustives)
- Parcs urbains, espaces verts avec espèces à enjeux ou vieux arbres
- Friches, délaissés SNCF ou d'entreprises : zones de refuge ou de nourrissage, expression d'une biodiversité spontanée
- Zones de jardins extensifs, zones de nature « ordinaire »
- Périmètres de protection rapprochée des captages AEP

* Espèces prioritaires :

- Espèces menacées : LRR : Liste rouge Régionale (CR : en danger critique d'extinction, EN : en danger, VU : vulnérable) ; LRN : Liste Rouge Nationale;
- Espèces protégées : PN : Protection nationale (annexe I ou II) – PR : Protection régionale
- Espèces liées à un programme de protection

** Forêts présumées anciennes : cartographie réalisée par l'IPAMAC et le PNR des Volcans d'Auvergne



L'ancien étang des boires en libre évolution vers une forêt alluviale.



Les vieux arbres de bord d'Allier servent d'abri et de nourriture pour de nombreux insectes et oiseaux.

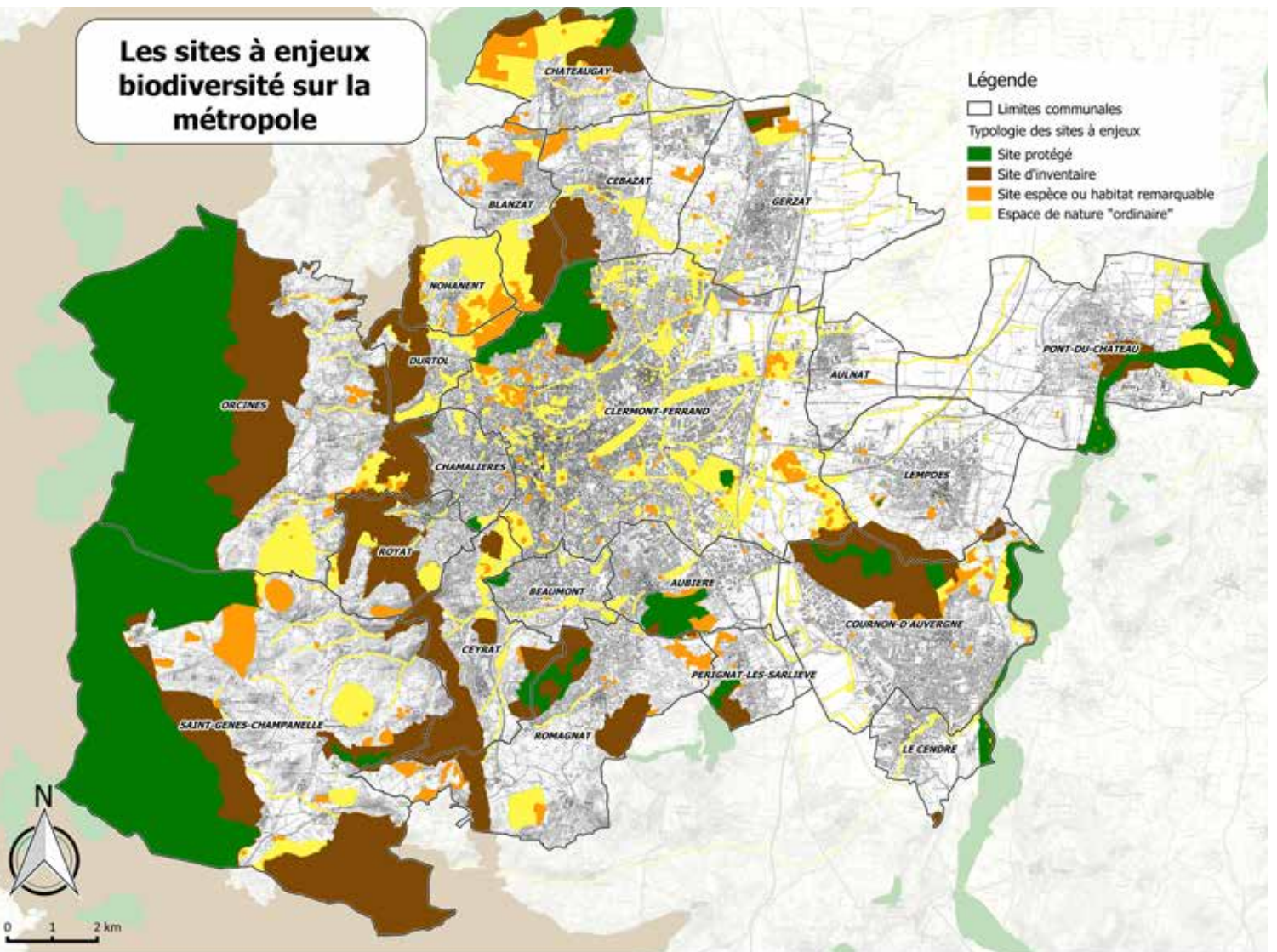


La Cordulie à corps fin est une libellule rare et adaptée aux eaux calmes qui vit sur les bords d'Allier.



La dynamique fluviale permet le rajeunissement des milieux naturels et le maintien de secteurs de grèves, ici en aval de Pont-du-Château.

Les sites à enjeux biodiversité sur la métropole



Sites à enjeux
biodiversité sur la
Commune de
Pont-du-Château

60 % des propriétés
publiques de votre
commune constituent
des secteurs à enjeux
pour la biodiversité

**Artière
en Limagne**

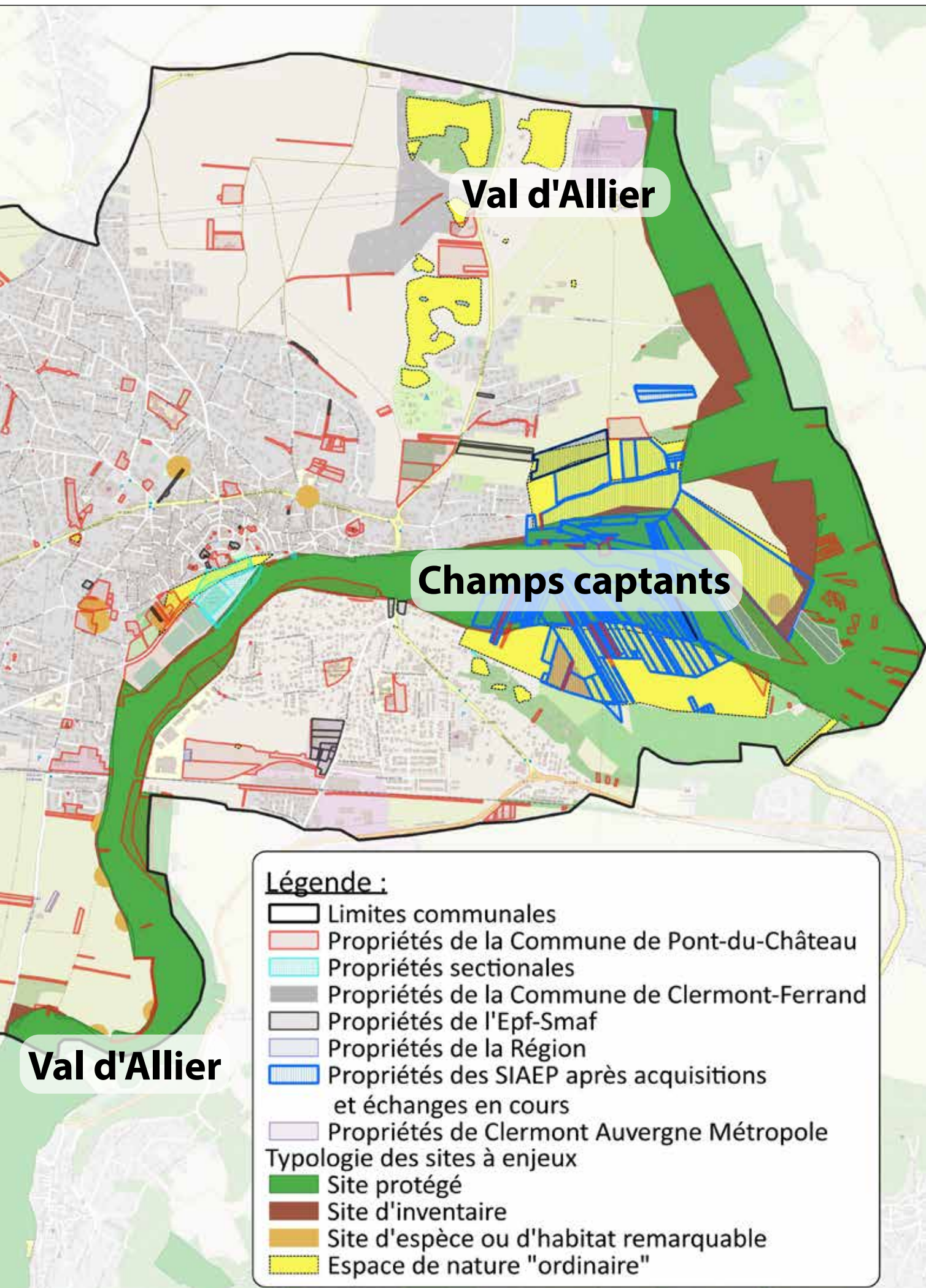
**Artière
en Limagne**

Les Fresses

Cette approche "milieux"
sera complétée par des
données "espèces" dans le
cadre de l'Atlas de la
Biodiversité territoriale
mené par la Ligue de la
Protection des Oiseaux
Auvergne-Rhône-Alpes.



0 200 400 m

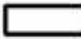













Val d'Allier

Champs captants

Val d'Allier

Légende :

-  Limites communales
 -  Propriétés de la Commune de Pont-du-Château
 -  Propriétés sectionales
 -  Propriétés de la Commune de Clermont-Ferrand
 -  Propriétés de l'Epf-Smaf
 -  Propriétés de la Région
 -  Propriétés des SIAEP après acquisitions et échanges en cours
 -  Propriétés de Clermont Auvergne Métropole
- Typologie des sites à enjeux
-  Site protégé
 -  Site d'inventaire
 -  Site d'espèce ou d'habitat remarquable
 -  Espace de nature "ordinaire"

LES GRANDS SECTEURS EMBLÉMATIQUES DE LA COMMUNE

La plaine de Limagne



[ENJEUX]

Ce secteur de grande culture ne comporte plus de haie ni de bosquet et est traversé par l'Artière, en grande partie canalisée. Les berges de roseaux de la rivière constituent par endroit les seuls espaces de refuge de biodiversité.

[RESPONSABILITÉS : QUE PEUVENT FAIRE LES STRUCTURES PUBLIQUES ?]

- 1/ Définir, sur ses parcelles, des modes de gestion durables.
- 2/ Promouvoir un programme de plantations de haies.
- 3/ Restaurer les berges de l'Artière avec la Métropole.

La Nature en ville



La commune de Pont-du-Château est propriétaire de plusieurs espaces en ville. La gestion différenciée est mise en place sur certaines zones (parc du Serpolet...) et des projets sont prévus sur des friches (anciennes gravières vers la gare). L'aménagement de couloirs arborés est à développer afin de favoriser les connexions entre les parcs et amener de la fraîcheur dans l'espace urbain.

Des actions de sensibilisation à la gestion écologique des jardins sont à mener auprès des particuliers, ainsi que l'organisation de chantiers de nettoyage.

Les anciennes gravières



La réhabilitation de ces secteurs artificialisés doit prendre en compte la présence proche de la nappe alluviale et permettre d'assurer les liaisons écologiques avec les habitats naturels des bords d'Allier.

Les Fresses



[ENJEUX]

Ce coteau à cheval sur Pont-du-Château et Lempdes marque une transition paysagère entre l'étalement urbain (ZAC de Champs Lamet...) et le Val d'Allier. Des chemins permettent aux riverains de bénéficier de cet espace agricole et naturel de proximité.

[RESPONSABILITÉS : QUE PEUVENT FAIRE LES STRUCTURES PUBLIQUES ?]

1/ Préserver et gérer leurs parcelles

La commune de Pont-du-Château est propriétaire de plusieurs parcelles sur ce secteur, pour environ 11 ha. Sur ses parcelles, la commune peut définir des modes de gestion durable. Des plantations de haies sont à effectuer le long des chemins publics.

2/ Inscrire ces couloirs écologiques en zone non constructible au PLUi pour maintenir la transition paysagère et écologique entre les « cœurs de nature ». Préserver les arbres isolés et les bosquets dans le PLUi.



Le Val d'Allier



[ENJEUX]

L'Allier est très contraint dans la traversée de l'agglomération clermontoise, compte tenu des pressions anthropiques (enrochements, plantes invasives, anciennes gravières). Cependant, la dynamique encore active de la rivière à certains endroits permet un développement typique des milieux alluviaux : de la grève à la forêt, en passant par les boires (anciennes méandres). De nombreux chemins permettent aux riverains et visiteurs de profiter de cette nature de proximité et parfois sauvage.

[RESPONSABILITÉS : QUE PEUVENT FAIRE LES STRUCTURES PUBLIQUES ?]

1/ Préserver et gérer leurs parcelles

La commune de Pont-du Château possède une trentaine d'hectares sur les bords d'Allier et les champs captants. Dans les secteurs naturels (ancien étang des boires, forêt), la meilleure gestion pour la biodiversité locale est la libre évolution du milieu. La commune peut également organiser des chantiers localisés d'arrachage de plantes invasives. Sur les parcelles plus anthropiques (anciennes gravières, plages...), des aménagements sont à réfléchir, notamment dans le cadre du réchauffement climatique, en accueillant plus de boisements et des actions de sensibilisation sur les enjeux de la rivière auprès des utilisateurs des berges, qui vont augmenter. Sur les parcelles agricoles, la commune en tant que propriétaire, peut définir des modes de gestion durables, en lien avec le syndicat des eaux sur les champs captants.

2/ Poursuivre le programme de plantations de haies dans les secteurs agricoles du Val d'Allier

3/ La voie verte en cours de construction est une opportunité d'intégrer les milieux et les espèces sensibles de la rivière Allier dans les projets de développement local et de mieux les faire connaître.

Les champs captants



[ENJEUX]

La commune de Pont-du-Château comporte les champs captants de la Boucle du Buisson, et celui des Cotilles. Ces deux champs captants, de part et d'autre de l'Allier, constituent un ensemble de milieux naturels et semi-naturels d'une superficie d'environ 129 ha. Ces écosystèmes alluviaux sont très intéressants, d'une part pour leurs qualités écologiques, d'autre part pour leur participation à la protection de la ressource en eau potable du site (14 puits de captage au total).

[RESPONSABILITÉS : QUE PEUVENT FAIRE LES STRUCTURES PUBLIQUES ?]

Le SIAEP Basse Limagne, principal propriétaire, et le SIAEP Rive gauche de la Dore pour un puits de captage, ont passé une convention d'appui technique avec le CEN Auvergne. Ce dernier est en charge d'actions visant à apporter une plus-value sur les champs captants en faveur du maintien de la fonctionnalité des espaces naturels et de la préservation de la ressource en eau. Les objectifs sur la Boucle du Buisson sont de préserver la ressource en eau et de renforcer sa protection (sécuriser les bonnes pratiques agricoles, optimiser les services écosystémiques de purification des eaux par les forêts alluviales en libre évolution, sensibiliser le grand public).

Les objectifs sur les Cotilles sont de mettre en place une gestion durable des périmètres de protection du champ captant en s'appuyant notamment sur la maîtrise foncière, et l'évolution des usages sur les parcelles des SIAEP. En concertation avec les agriculteurs, 12 ha d'anciennes cultures ont ainsi été reconverties à l'automne 2022 en prairie de fauche.

Le contrat territorial envisagé devrait permettre de compléter les actions notamment par des actions complémentaires à l'échelle de l'aire d'alimentation de captages et des actions transversales en lien avec la profession agricole.



- Association loi 1901 à but non lucratif
- 1 équipe professionnelle
- 1 réseau d'adhérents et de bénévoles
- Intégration dans le réseau national des Conservatoires d'espaces naturels

30 ANS D'IMPLICATION POUR LA BIODIVERSITÉ

autour de trois axes



VALORISATION, PARTAGE ET TRANSFERT DE COMPÉTENCES

Sensibilisation du plus grand nombre sur les questions de biodiversité à destination de tous les publics : élus, scolaires, socioprofessionnels, étudiants, grand public, etc.. Pilotage d'actions régionales comme le développement de la connaissance autour de la biodiversité et de sa gestion ou encore la coordination des actions en faveur de certaines espèces menacées.



1

PRÉSERVATION D'UN RÉSEAU DE SITES

246 sites, plus de 2594 hectares sur le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire et le Cantal couvrant la diversité des milieux naturels. Ces sites sont majoritairement gérés avec et par des agriculteurs et nombre d'entre eux sont aménagés pour l'accueil du public.



3

APPUI AUX POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Expert membre de nombreux comités pour l'état et les collectivités locales, accompagnement et soutien des politiques publiques. Intervention comme opérateur sur le terrain dans leur mise en œuvre, animations des Espaces Naturels Sensibles (ENS), des sites Natura 2000 ou des Contrats Territoriaux ou gestionnaire de Réserve Naturelle Régionale (RNR).



CONTACT

Lucie Le Corguillé, chargée de projets
Tél. 04 73 63 00 11 | Courriel : lucie.lecorguille@cen-auvergne.fr
www.cen-auvergne.fr



Conception, rédaction, mise en page et crédits photos : CEN Auvergne. Janvier 2023. Imprimé avec encre végétale.